Session du 24 septembre 2018

QUESTION D'ACTUALITE AU PREFET

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Patricia DAGUERRE-JACQUE, présidente de la commission Education
Conseillère départementale du canton Val de Lorraine Sud

Retards de paiement par l'ASP des aides européennes à la conversion bio

Monsieur le Préfet,

L'an dernier notre collectivité mettait en place un dispositif exceptionnel d'avance de trésorerie sur les exploitations éligibles aux aides européennes à la conversion biologique ; ceci afin de pallier les retards de paiement de l'établissement payeur, l'Agence de services et de paiements (ASP).

Un coup de pouce exceptionnel guidé par 2 motivations :

- Soutenir une filière déjà fortement impactée par les difficultés économiques ;
- Ne pas dissuader les exploitants de notre Département de la conversion biologique, notamment au regard de notre volonté d'encourager le développement des circuits courts d'approvisionnement pour une alimentation saine et durable.

Au total, ce sont 469 000 € que le Département a avancé à 31 exploitations meurthe-et-mosellanes. Ou plutôt, devrait-on dire plus justement : 469 000 € que le Département a avancé à l'Agence de services et de paiements au titre des soldes à payer des campagnes 2015 et 2016 du soutien à l'agriculture biologique, pilier 2 de la politique agricole commune.

Alors que ma collègue Audrey Normand avait interrogé votre prédécesseur sur le calendrier envisagé de versement de ces aides spécifiques, la réponse qui lui avait été formulée avait été extrêmement optimiste. On parlait de novembre 2017 pour les aides de la campagne 2015, de mars 2018 pour la campagne 2016, et même de juillet 2018 pour la campagne 2017. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Au 1er septembre de cette année, 2018 donc, les avances de la campagne 2015 ont été remboursées, mais seulement 3 avances sur les 24 de la campagne 2016. Des délais que certaines exploitations ne peuvent toujours pas supporter seules et dont les conséquences peuvent être préjudiciables pour le maintien ou le développement des activités d'une ferme en conversion.

Monsieur le Préfet, vous l'aurez compris, je ne vous interrogerai pas sur un futur planning hypothétique de paiement, mais je souhaitais vous faire part à nouveau de ce dysfonctionnement administratif.

Quand bien même je voterai le renouvellement de cette avance de trésorerie exceptionnelle pour la campagne 2017 que notre collectivité se propose d'assumer, je vous questionne : l'ASP étant un établissement interministériel, ne serait-ce pas à l'Etat d'assumer ces retards de paiement dans leur intégralité ?

Comme disait Nietzsche, « il y a quelque chose à dire en faveur de l'exception, pourvu qu'elle ne veuille jamais devenir la règle ! ».

Je vous remercie.

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot - 54035 NANCY Cedex
03 83 94 54 91 | 54agauche.fr